

Commune de LIGINIAC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2022 à 20h00 selon convocation en date du 13 octobre 2022.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absent excusé : Mme VIGNAL (a donné procuration à M VINCENT)

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M MICHOUX

Objet : Délibération n°2022-058 : Subvention à l'association « Liginiac Patrimoine »

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que lors du vote du budget, la subvention décidée par la commission pour l'association « Liginiac patrimoine » a été oubliée. Il propose donc de délibérer afin de pouvoir attribuer les 500 euros demandés.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Acceptent de verser les 500 euros demandés à l'association « Liginiac patrimoine »

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 20 octobre 2022.
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 019-211911300-20221020-DCM058-DE

